

## CPD Orthophonistes de Moselle

12 Décembre 2022

### 1. Approbation du relevé de décisions de la séance du 30 Mai 2021 :

Relevé de décisions approuvé par la section professionnelle et la section sociale. Un point sera apporté sur les contrats démographiques en fin de commission.

### 2. Recomposition de la section sociale et désignation du président de la section sociale:

Mme WILHELM prend la présidence de la section sociale. Marie DASSONVILLE, membre consultatif, sera notre nouvelle interlocutrice. Pour la section technique, Fabrice Grinwald prend le relai.

### 3. Présidence de la commission :

Laurence DUCHET assurera la présidence de la commission pour cette séance.

### 4. Analyse du tableau de bord :

Dès 2023 : Modification du tableau de bord avec actualités intégrées, par exemple exercice coordonné. Ce dernier ne sera plus annexé aux invitations.

Demande de la profession d'affiner l'AMO 34 qui recouvre beaucoup d'intitulés. La section professionnelle souhaite connaître le nombre de bilan de langage oral réalisé en Moselle en vue d'une action de prévention avec la PMI.

- **Taux de télétransmission** : 96,12%. 91% des orthophonistes ont un taux supérieur à 90%.
- **ADRI** : Tous les orthophonistes sont équipés d'ARDI. 60 sont non utilisateur et 1 orthophoniste n'a pas d'offre de son éditeur. *Remarque de la profession : impossibilité de consulter l'ADRI pour une ordonnance de plus d'un an.*
- **SCOR** : 100% des orthophonistes sont équipés et 95,33% sont utilisateurs.
- **Rejets** : Taux de rejet a augmenté de 0,24 points. Le taux de rejet de la profession est toujours supérieur à ceux rencontrés chez les autres professions de santé.

---

[Un livret à destination de notre profession est disponible sur le site Ameli.fr.](#)

**Pour accéder à votre livret de profession : Cliquer sur**

- ✓ Votre exercice libéral
- ✓ Facturation et rémunération
- ✓ Télétransmission et retour Noémie
- ✓ Retour >Noémie
- ✓ Près de chez vous
- ✓ « Accéder au livret de votre profession concernant les rejets en télétransmission »

LienWEB :<https://www.ameli.fr/moselle/orthophoniste/exercice-liberal/facturation-remuneration/telemtransmission-et-retour-noemie/retour-noemie>

---

## **5. Actualités conventionnelles :**

### **Contrats démographiques :**

- **CAIO** : Contrat d'aide à l'installation des orthophonistes : 3 adhérents
- **CAPIO** : Contrat d'aide à la première installation Orthophoniste : 1 adhérent
- **CAMO** : Contrat d'aide au maintien des orthophonistes : 4 adhérents
- **CTO** : Contrat de transition Orthophonistes : 0 adhérent
- Pas de contrat de maître de stage

**FAMI** : 264 ortho ont perçu le FAMI sur 319 pour un montant de 160 265 €.

7 orthophonistes ont contesté le non perception du FAMI. Les contestations sont en cours d'étude.

***Nota Bene*** : Ouverture de la saisie des indicateurs pour 2022 du **11 janvier 2023 jusqu'à fin mars.**

---

[En cas de réclamation](#)

La démarche doit être individuelle et la contestation argumentée par l'apport d'éléments justifiant la démarche. La réclamation doit être adressée au service Relation profession de santé à l'adresse suivante :

*[rps.cpam-moselle@assurance-maladie.fr](mailto:rps.cpam-moselle@assurance-maladie.fr)*

---

## **6. Exercice coordonné en Moselle :**

- **MSP :**

15 MSP signataires de l'ACI.

12 Projets de MSP

- **CPTS :**

2 CPTS signataires ACI :

✓ CPTS Metz et environ

✓ CPTS Moselle Sud

4 Projets avec LI validée :

✓ CPTS de Phalsbourg-Sarrebourg

✓ CPTS Thionville EST

✓ CPTS Vallée de la Nied

✓ Moselle 3 vallées

2 projets avec LI en cours :

✓ CPTS Sarreguemines

✓ CPTS Bitche

1 projet émerge : Forbach

## **7. Divers :**

**Mise en place de l'IFN :** Rejets sur l'acte IFN (indemnité Forfaitaire déplacement Neurologique) Du 27/10/2022 au 10/11/2022 liés à la non mise à jour des bases de données.

**Contrôles aléatoires : Indicateur de Fiabilité sur Prestations Nature :** Les orthophonistes sont désormais intégrés à la liste des professions contrôlées. Echantillon CNAM de 48 000 dossiers à contrôler sur l'année.

*Demande est faite par la section professionnelle que la CPAM envoie une information aux médecins prescripteurs concernant le libellé des ordonnances.*

**Planning des commissions CPR/CPD :**

Demande que les commissions départementales soit effectuées avant la commission régionale.

**8. Réunion de la commission 2023 :**

Lundi 20 Mars 2023 à 10h00

Lundi 25 Septembre 2023 à 10h00

Fin de la commission à 11h50.

*Pour la section professionnelle  
Sara Bragard*